



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2275

Attribution d'une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 15 ème édition de "Lyon Urban Trail" du 25 au 26 mars 2023 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2275 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 23 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN POUR L'ORGANISATION DE LA 15 EME EDITION DE "LYON URBAN TRAIL" DU 25 AU 26 MARS 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^{ème}, organise la 15^{ème} édition de « Lyon Urban Trail », les 25 et 26 mars 2023.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

« Lyon Urban Trail » est un évènement qui utilise et met en avant la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette épreuve allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 5 000 marches), descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Lyon affirme son statut de capitale du trail urbain, concept inventé en 2007, conjuguant sport et tourisme, une sorte de journée du patrimoine baskets aux pieds.

La précédente édition, en mars 2022, a rassemblé plus de 4 500 participant-es.

Il s'agit d'une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail, sous l'égide de la fédération française d'athlétisme, et répondant à la réglementation des courses hors stade. Lors de cette épreuve, les concurrent-es sont considéré-es comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Cette année, l'association proposera à nouveau quatre parcours :

- 8 km avec un dénivelé de 300 mètres,
- 14 km avec un dénivelé de 450 mètres,
- 24 km avec un dénivelé de 1 050 mètres (parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse),
- 37 km avec un dénivelé de 1 400 mètres (marches d'escaliers, traversée de parcs, d'espaces verts, et de sites exceptionnels),

Les participant-es auront également la possibilité d'effectuer un parcours non chronométré : une randonnée de 12 km, avec 500 m de dénivelé.

Le départ sera effectué rue du chemin neuf (Lyon 5^{ème}) et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se déroulera cette année encore Place Saint Jean en plein cœur du Vieux Lyon.

Les participant-es pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : les Subsistances, la Villa Gillet, le site gallo-romain de Fourvière, le parc des hauteurs, la montée du Gourguillon, la piste de la Sarra et bien d'autres encore. De nombreux espaces verts seront traversés, et plus de 5 000 marches gravies pour le plus grand parcours.

Le « Lyon Urban Trail » tend à devenir un évènement de plus en plus éco-responsable, notamment par la mise en place des actions suivantes :

- la suppression du plastique à usage unique (gobelet, bouteille...) ;
- le tri des déchets ;
- la récupération des denrées alimentaires non consommées par une association (Secours Populaire) ;
- la suppression complète des impressions papier ;
- la sensibilisation et l'incitation à la mobilité douce ;
- l'utilisation des circuits courts pour les denrées alimentaires des ravitaillements ;
- ou encore l'utilisation de matériel recyclable comme la rubalise.

Pour cette 15^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un évènement de qualité avec des parcours toujours plus attrayants ;
- d'inciter la pratique du trail en milieu urbain ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la Ville de Lyon ;
- et, d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais à venir encourager les participant-es.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation festive et conviviale, et enfin de donner la possibilité aux lyonnais-es de participer à une épreuve sportive originale permettant d'explorer les richesses du patrimoine urbain lyonnais.

En 2022, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet évènement par la délibération n° 2021/1476 du 27 septembre 2022.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 30 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 240 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet évènement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 23 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention atteint la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1476 du 27 septembre 2022 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e, 5^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 23 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 15^{ème} édition de « Lyon Urban Trail », les samedi 25 mars et dimanche 26 mars 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET